

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Postulat Pierre Zwahlen et consorts demandant que les institutions de SuisseOuest soient élues
par le peuple**

La Commission s'est réunie le 3 novembre 2009. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Claudine Dind, Alette Rey-Marion et de MM. Dominique Richard Bonny, François Cherix, André Delacour, Frédéric Haenni, Pierre-Alain Mercier, Gabriel Poncet, Michel Renaud, Claude Schwab (en remplacement de M. Denis-Olivier Maillefer), Vassilis Venizelos, Eric Walther, Pierre Zwahlen, vice-président de la CAE, et du soussigné, président de la CAE.

M. le Président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) et M. Simon Affolter, délégué aux affaires intercantionales, de l'Office des affaires extérieures (OAE), ont bien voulu répondre aux questions de la commission. Mme Stéphanie Bédât, secrétaire de la CAE, a pris les notes de séance. La Commission remercie ces personnes pour leurs contributions.

Examen du postulat

La Commission a d'abord entendu M. Zwahlen sur les enjeux du postulat présenté. Ce dernier indique qu'il a conscience du caractère visionnaire du texte proposé. Il s'agit en l'occurrence d'initier une discussion qui sera approfondie lorsque les conditions le permettront. Dans l'immédiat, il est demandé au Conseil d'Etat d'apporter sa contribution à une problématique complexe que le postulat ne prétend par ailleurs pas complètement solutionner.

La récente réunion de huit cantons alémaniques (ZH, LU, SZ, ZG, SH, SG, TG, AG) destinée à promouvoir des collaborations dans plusieurs domaines et dotée d'instances politiques (institution d'une chambre des cantons et d'une chambre des communes), suivie peu après de l'annonce du regroupement à des fins de promotion économique exogène, de six cantons de Suisse occidentale (VD, VS, FR, GE, NE, BE) montrent que des régions se créent et, avec elles, de nouvelles façons de penser et de concevoir des politiques publiques.

Contrairement à la structure alémanique précitée qui fait office de pionnière en la matière, l'organe de promotion économique de la Suisse occidentale ne dispose pas d'un organe politique, ce qui est regrettable aux yeux du postulant. Celui-ci souligne en revanche l'alliance prometteuse des cantons

romands avec le canton de Berne, canton bilingue à même de donner davantage de poids à la communauté linguistique francophone face à la Confédération et aux cantons alémaniques. La nouvelle entité regroupe près de trois millions d'habitants. L'exemple du *Metropolitanraum* alémanique incite à réfléchir à l'intérêt de régler les questions de coopération à un autre niveau, de manière plurielle et multifactorielle.

Jusqu'à aujourd'hui, de nombreux efforts ont été accomplis afin de coopérer entre cantons romands tout en préservant l'aspect démocratique, grâce à la mise sur pied de commissions interparlementaires sectorielles. Toutefois, ce modèle, mis en place au début des années 1990 et tantôt qualifié de " diète " où l'on vote souvent par délégation cantonale, souffre de cloisonnement et est empreint d'anachronisme. La création d'instances politiques élues par le peuple constituerait une avancée significative en termes de contrôle démocratique.

Position du Conseil d'Etat

Le Président du Conseil d'Etat a souligné l'intérêt du postulat présenté, mais aussi les risques qu'il contient en regard de la réaction possible des autorités des autres cantons qui n'ont pas été associées à cette démarche, uniquement vaudoise à ce stade. Suivant comment, cela pourrait initier des blocages institutionnels et territoriaux dommageables.

Discussion

Afin de dépasser ces risques et vu l'intérêt de réfléchir à l'adéquation de structures institutionnelles avec celles de vie, plusieurs membres de la Commission se demandent s'il ne serait pas plus profitable que la proposition contenue dans ce postulat soit d'abord abordée dans les cadres intercantonaux existants, par exemple au sein du Forum interparlementaire romand (FIR), puis au travers des nouveaux mécanismes de la future Convention d'association des parlements aux décisions de collaborations extérieures (CoParl).

Conclusion

Au final, M. le Postulant, fort des discussions tenues et notamment de la proposition de porter cette réflexion au sein du Forum interparlementaire romand (FIR), annonce sa décision de retirer le Postulat 09_POS_140 déposé. Les autres membres de la Commission en prennent alors acte.

Glion, le 17 novembre 2009.

Le président :
(Signé) *Laurent Wehrli*